



**Syndicat National des Lycées et
Collèges**
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
4, rue de Trévise – 75009 PARIS
www.snalc.fr



ACADEMIE DE NICE

CAPA du 7 MAI 2013 **HORS-CLASSE DES AGREGES** **Déclaration liminaire**

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

D'habitude, avant d'aborder l'ordre du jour, nous exposons brièvement quelques sujets qui nous semblent être au centre des préoccupations des enseignants. Force est de constater qu'il y a peu de sujets qui mobilisent les enseignants, ou qui cristallisent leur mécontentement. Nous ne dirons pas pour autant que tout va bien. En effet, il nous semble qu'une grande majorité des enseignants est désabusée et sans grand espoir d'une amélioration significative et rapide de leur condition tant matérielle que morale.

- A propos de la Hors Classe

Tout d'abord, nous nous félicitons de l'abandon cette année de la clause empêchant de faire figurer dans la liste des proposés les personnels n'ayant pas eu l'appréciation « exceptionnel » ou « remarquable ». D'autant plus, que l'Administration n'a pas été en mesure de respecter son propre règlement. En effet, ont été promus à la Hors-classe, en 2012, des professeurs n'ayant qu'un avis « très favorable », des Académies ayant fait remonter ces personnels dans leur liste de proposés. Ce qui pose un problème d'équité évident. Sans parler du ridicule de la chose.

Pour ce qui concerne la campagne 2013, quelques chiffres d'abord.

- cette année, le nombre de proposés s'élève à 192, et 96 collègues obtiennent l'avis exceptionnel, chiffres en baisse constante depuis 2009 (202 proposés en 2011, 205 proposés pour 2010 et 210 proposés en 2009). Par ailleurs la répartition des proposés selon les échelons se modifie d'année en année. En effet, en 2009, 72% des proposés étaient au 11^e échelon, 27% au 10^e et 1% au 9^e. Cette année, seuls 26% des proposés sont au 11^e échelon, 51% au 10^e et 23% au 9^e. Il est vrai que la proportion des échelons 11 par rapport aux promouvables a fortement baissé. En 2009 les échelons 11 représentaient 20% des promouvables, cette année un peu plus de 7% et seuls 22 collègues du 11^{ème} échelon ne sont pas parmi les proposés. Sur ces 22 collègues, 17 ont bénéficiés, récemment pour la plupart d'un accès dans le corps par liste d'aptitude. Parmi les quatre autres collègues n'ayant pas été proposés, un cas nous semble problématique, pour ne pas dire excessif dans son traitement, et nous espérons obtenir toutes les explications nécessaires à ce propos. Nous souhaiterions aussi obtenir des

éclaircissements quant à la présence ou non sur la liste des proposés des personnels agrégés par listes d'aptitude. En effet, certains ne sont pas proposés, sous prétexte de promotion trop récente, alors que d'autres, avec moins d'ancienneté encore, figure parmi les proposés. Le **SNALC-FGAF** demande donc que soient examinés avec attention, lors de cette commission, les dossiers de ces collègues.

- Concernant les avis de l'Inspection et des Chefs d'établissement :

Les chefs d'établissement ont décernés 205 avis TF dont 82 pour des personnels aux échelons 7 à 9, soit 40% des avis TF. Tandis que le corps des inspecteurs a décerné 154 avis TF, soit 16%, en deçà des 20% d'avis TF possibles, dont 49 avis TF pour les échelons 7 à 9, soit 32%. « Geler » des avis TF pour des collègues en début de carrière n'est pas sans poser problème. Qu'advient-il si, suite à une mutation, un collègue méritant au 11^{ème} échelon se verra refuser un avis TF de son Chef d'établissement au prétexte que des échelons 7 et 8 ont épuisé le quota.

- Par ailleurs, comme les années précédentes, nous redemandons à ce que les professeurs puissent avoir connaissance sur *i-prof*, dans des délais suffisants, de leur évaluation et de leur appréciation et qu'ils puissent en discuter librement avec l'évaluateur. Ce qui n'est toujours pas le cas actuellement. Les avis ont été mis en ligne lundi 30 avril, ce qui empêche tout dialogue constructif entre l'intéressé et ses évaluateurs.

Nous tenons à rappeler que l'avis doit être émis pour l'ensemble du parcours professionnel et qu'il ne doit pas être perçu comme un outil de management, pour ne pas dire de coercition, par certains personnels de direction ou d'inspection.

- Enfin, le **SNALC** regrette une fois de plus, la disparition des points attribués aux diplômes et à l'accès à l'agrégation par concours et plaide en faveur d'un retour à un barème normé qui les prend en compte, car ces points mettaient en avant l'effort et l'implication du professeur dans sa démarche de formation, et contribuaient à en souligner l'excellence.

Nous souhaitons donc la prise en compte de la réussite au concours, en complément de l'actuel système des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs qui n'est pas entièrement satisfaisant et qui, avec le quota des avis Très Favorable, montre ses limites.

- Pour finir, nous adressons nos plus sincères remerciements aux personnels du service des Actes Collectifs, pour leur travail considérable. Qu'ils sachent que nous apprécions à chaque fois leur disponibilité.